

COMMUNE DE BOISSY FRESNOY
Canton de NANTEUIL LE HAUDOUILN
Arrondissement de SENLIS

Délibération n° 2019-40
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la mairie le jeudi 12 septembre 2019 à 20 heures 30, sous la présidence, de Monsieur Alain LEPINE, Maire.

Etaient présents : MM Alain LEPINE – Philippe COCHARD - Mmes Corinne DUPRAT - Elodie BEAUCHAMP - MM. Jean-François BOULIOL – Mathieu LOURY - Alain DECARNELLE – Jérôme DORMOY – Mmes Martine BAHU - Amélie TAQUET

Etaient absents :

M. Benjamin FOURNIER pouvoir M. Alain LEPINE

M. Frédéric NOIRAUT

M. Sébastien CUYERS pouvoir Mme Martine BAHU

M. Ludovic RICARD pouvoir Mme Amélie TAQUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance : Monsieur BOULIOL Jean-François est désigné pour remplir les fonctions.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de procurations	Nombre de votants	Date de convocation
14	10	3	13	06/09/2019

OBJET : Etude zonage pluvial

Vu l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'étude de zonage pluvial réalisée par le bureau d'études IRH Ingénieur Conseil de juillet 2019,

Considérant qu'il est nécessaire d'établir un zonage des eaux pluviales afin d'assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du PLU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Valide les documents de l'étude de zonage pluvial
- Arrête le projet de zonage pluvial tel que représenté que le plan annexé à la présente délibération
- Charge Monsieur le Maire de prescrire une enquête publique sur le zonage pluvial
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre

Les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le 18 septembre 2019 Le Maire, Alain LEPINE

